

Perspectives européennes en matière d'information géographique sur le zonage des inondations

Ouverture

✉ par **Claude DELPOUX**, *Directeur des assurances de biens et de responsabilités à la FFSA*

La FFSA¹, est heureuse de vous accueillir dans son auditorium pour cet après midi de réflexions sur l'info géographique sur le zonage des inondations, ciblé « perspectives européennes ».

Mais il va de soi que les applications pour notre pays sont évidemment au centre de tous les esprits puisque nous sommes actuellement dans une période d'intenses réflexions sur le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles.

Vous connaissez tous les rapports d'inspection générale qui ont été déposés dans le courant de l'année dernière et qui sont désormais sur des sites accessibles. Vous en avez sûrement fait vos soirées et vous avez pu méditer sur certaines propositions.

Il y a évidemment des phases où l'on réfléchit plus que d'autres sur les catastrophes naturelles mais l'on peut dire que la réflexion depuis l'origine du régime a été continue. Nous avons en France un régime original qui, je crois, a fonctionné en permettant d'indemniser un grand nombre de lésés.

Il n'est pas question de remettre en cause le régime lui même. Mais il y a peut être des correctifs. Parmi les choses à voir, c'est une meilleure connaissance, une meilleure appréhension des risques, sachant qu'il ne suffit pas de les connaître pour le plaisir de les connaître !

Connaître le risque pour mieux réformer

Donc les travaux de nature scientifique qui sont menés à cet égard et puis les travaux de renseignement et de collecte de l'information doivent déboucher sur une utilisation concrète de cette information.

Je suis heureux que cette réunion se tienne sous la double égide de la MRN et de l'AFPCN².

Nous avons également la présence de représentants du MEDD, Ministère de l'écologie et du développement durable.

L'Etat dispose de certaines informations sur les risques naturels. Tout cela se place dans la perspective de la directive européenne qui va être abordée largement dans le cours des débats.

Nous, FFSA et GEMA³, souhaitons que cette information soit mise à la disposition de tous les acteurs intéressés.

Si l'on veut responsabiliser toutes les parties concernées, publiques et privées, assureurs et assurés, sur la prévention des catastrophes naturelles, si l'on veut ménager l'avenir en la matière, si l'on veut permettre au régime de se pérenniser pour le plus grand bien de la population, toutes ces réflexions vont être utiles.

¹ FFSA : Fédération française des sociétés d'assurances

² AFPCN : Association française pour la prévention des catastrophes naturelles

³ GEMA : Groupement des entreprises mutuelles d'assurances

✉ par **Philippe HUET**, *Membre du Bureau de l'AFPCN*

Je vais vous dire quelques mots sur l'AFPCN, et de ce qu'elle fait dans le domaine de la prévention et des inondations.

Tout d'abord, je tiens à dire qu'entre AFPCN et MRN, il y a un vrai partenariat. Chacun est bien dans ses bottes et chacun est bien à sa place. Chacun participe de façon musclée et j'espère efficace.

J'en profite aussi pour remercier les assureurs de nous permettre de travailler avec leur MRN.

Qu'est-ce que l'ACPCN ?

La Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles (DIPCN) a été une initiative des années 90 de l'ONU.

Chaque pays devait organiser une plateforme nationale dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles. Chaque pays a pris sa solution. En France, l'Etat a dit bien sûr « l'Etat c'est moi » et qu'il piloterait, mais qu'il ne pouvait pas tout faire. Ainsi est née l'association, sous le régime de la loi de 1901, qui se veut un lieu de débat ouvert entre les différents acteurs de la prévention avec la possibilité, s'il y a unanimité, d'émettre des recommandations à l'égard des différents partenaires.



Cette Lettre reprend des **extraits** des interventions. Retrouvez le **texte intégral**, les **transparents** présentés et le **dossier du participant** sur le site de la MRN.



Exposés

• **Introduction par Roland NUSSBAUM,**

Directeur de la Mission risques naturels



Notre objectif pour cette réunion dépasse nos attentes, puisque l'amphi est plein, avec une audience se répartissant pour moitié de représentants de l'industrie de l'assurance, la réassurance et le courtage et pour l'autre moitié une représentation diversifiée d'une majorité de composantes de la

société civile, issue pour une bonne part de fidèles des travaux du groupe information géographique, à l'origine de cette réunion.

Le Livre blanc¹ de l'AFPCN : s'informer pour réduire les risques naturels

Cette première publication de l'AFPCN, parue il y a un an, conserve toute son actualité dans le contexte de notre réunion d'aujourd'hui, car elle développe, à l'usage des différentes parties prenantes, une batterie de conseils pratiques pour faire bon usage, chacun à son niveau, des informations géographiques sur le risque.

Un travail entre trois associations de la société civile

La MRN a commencé par produire un rapport à destination des sociétés d'assurances de la FFSA et du GEMA, dressant un état des lieux sur la cartographie des inondations et les techniques associées (novembre 2001). A la lumière de l'expérience de la tempête de 1999, elle avait alors souhaité en partager les conclusions avec les grandes entreprises opératrices de réseaux nationaux, partant du principe, que les grands acteurs nationaux, à la tête d'un patrimoine d'immobilier ou d'infrastructures répartis sur tout le territoire, pouvaient avoir des préoccupations analogues à celles des sociétés d'assurances, pour l'évaluation et le suivi de l'exposition, qui de leur patrimoine, qui de leurs portefeuilles de contrats. Dès la fin 2001 était formé le groupe de travail « information géographique sur les inondations » entre l'AFIGÉO² et l'AFPCN, animé par la MRN.

De l'analyse des besoins au Livre blanc

Moins d'un an après la formation de ce groupe était produit un second rapport³, fruit d'un riche débat d'analyse des besoins des différents secteurs en matière d'information géographique pour la prévention des inondations, à l'appui d'une grande conférence organisée conjointement par les deux associations dans les locaux du Sénat, conclue par Madame la ministre de l'écologie et du développement durable. Des conclusions de cette conférence est né le projet de Livre blanc, dont la rédaction des 16 propositions, des préambules et des annexes, a été réalisée en deux ans, avec une validation par le groupe de travail initial.

Horizons et jeux d'acteurs

Pour conclure, je ferai une observation sur les horizons temporels et jeux d'acteurs associés.

Partant d'aujourd'hui, à mi 2006, nous avons des horizons différents.

- **Horizons à moyen terme** plus ou moins entachés d'incertitudes de projets gouvernementaux tels que, parmi ceux qui nous intéressent ici :
 - le Référentiel à grande échelle (RGE) ;
 - la réalisation et la mise à jour des cartes de risques ;
 - le Géoportail national.
- **Horizons à long terme** : l'entrée en vigueur des propositions de directives étudiées ce jour (2013 et 2015).

Nous l'avons vu, vis-à-vis de ces projets :

- certaines catégories d'acteurs ont des besoins immédiats ;
- certains acteurs ne sont pas pressés ;
- certaines autres catégories d'acteurs n'ont pas de besoins révélés.

Les trois catégories d'acteurs sont représentées dans cette salle et nous sommes heureux que cette réunion puisse contribuer à établir un dialogue fructueux entre eux.

¹ Disponible sur commande : Adresse mail : afpcn@engref.fr

² AFIGÉO : Association française pour l'information géographique regroupant notamment les grands opérateurs de réseaux

³ Téléchargeable sur le site de l'AFPCN : www.afpcn.asso.fr

• Le programme d'action de l'Union européenne pour la gestion du risque d'inondation par Frédérique MARTINI, Chargée de mission Affaires européennes, Direction de l'eau, MEDD

La négociation politique de la proposition de la Commission est en cours au niveau du Conseil européen depuis janvier 2006. Le sujet a fait l'objet d'un point d'information lors du Conseil des ministres de l'environnement du 9 mars 2006, et sera soumis au vote au Conseil des ministres de juin 2006.

La présidence actuelle de l'Union européenne (l'Autriche) vise un accord politique sur la Directive avant la fin de son mandat (fin juin 2006).

Après l'adoption, les Etats membres auront quelques années pour transposer la directive et la mettre en œuvre. Accompagnée d'échanges de savoir-faire entre les Etats européens, elle facilitera la recherche d'un niveau de protection contre les inondations adéquat pour toute l'Europe.

La France souhaite être présente dans cette actualité, en réunissant toutes les parties intéressées au sujet. Il reste beaucoup de travail à faire et la meilleure manière de le faire c'est de travailler tous ensemble pour améliorer la gestion des inondations en Europe.

• **INSPIRE, une proposition de directive établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté par Francis BERTRAND, Responsable du pôle géomatique Institut français de l'environnement MEDD**

INSPIRE (Infrastructure for spatial information in Europe) ouvre une perspective beaucoup plus large que la seule information géographique sur le risque naturel puisqu'elle couvre une proposition de directive pour une infrastructure d'information géographique pour l'environnement.

(site INSPIRE : www.ec-gis.org/inspire)

Les impacts en France sont de trois ordres :

1) juridiques

- sur les textes définissant les obligations légales des autorités publiques ;
- sur les textes définissant les missions des services ;
- sur certaines règles de fonctionnement des opérateurs publics.

2) techniques

- sur les fonctions d'administration de données et les démarches de catalogage en cours et à venir ;
- sur les standards à mettre en œuvre ;
- sur les fonctionnalités à inclure, y compris pour naviguer d'un site à un autre, dans les sites Internet dédiés à la mise à disposition et à la diffusion des données.

3) économiques

- renforcement des moyens consacrés à l'administration et la diffusion de données dans les services des autorités publiques ;
- adaptation des règles commerciales et des modalités de financement des opérateurs publics concernés.



Les besoins des utilisateurs

Dans le cercle des 85 communautés d'intérêt (SDIC) qui se sont déclarées, on trouve de tout, de toutes origines et de tous thèmes d'activité.

Je pense que la communauté des assureurs a effectivement eu tout intérêt à s'y trouver.

Le SDIC contribue à identifier des besoins utilisateurs et je puis vous confirmer que c'est quand même la pierre philosophale.

Les groupes de rédaction animés par la commission sont allés à la recherche du saint Graal du besoin utilisateur.

On est passé du niveau politique à un niveau technique, en intégrant les besoins utilisateurs.

Liens entre les deux propositions de directives

Les zones à risques naturels sont le thème numéro 12 de l'annexe III de la proposition de directive : à établir dans un délai de 5 ans (2012), de même pour les méta-données et les spécifications harmonisées.

Le thème hydrographie est très structuré dans INSPIRE (thème 6 de l'annexe I) : à établir dans un délai de 2 ans avec des méta-données harmonisées, avec des attributs obligatoires et une représentation multi-échelle.

Donc, des liens par les données, des obligations pour plus tard (2012-2013), mais une réflexion à mener conjointement dès maintenant.

Table ronde

✉ **Xavier EUDES, Chef du Service de l'Eau et des milieux aquatiques à la Direction régionale de l'environnement (DIREN) Languedoc Roussillon**

Nous vivons une extension démographique galopante, malgré un risque avéré et de plus en plus connu, dans les zones inondables.

Ceci doit nous interroger sur notre capacité à dire le risque et nous devons prendre conscience la différence entre connaître et comprendre et nous appliquer à expliciter le message.

De la connaissance à la compréhension

Personne dans le public n'est capable de comprendre des infos telles que : vitesse, hauteur, la fréquence de survenance, l'impact sur l'habitation et sa vulnérabilité, la différence de phénomènes entre crue torrentielle et ruissellement.

Il est donc nécessaire de diffuser une information explicite et compréhensible.

De la compréhension à l'appropriation

En moyenne, depuis 1988, pour le département du Gard, 150 millions d'euros de dommages aux biens par an : il y a donc de véritables enjeux à réduire la vulnérabilité de nos territoires.

Une crue centennale a une chance sur cent de se produire chaque année. Enjeux lointain, non approprié.

Sur la durée de vie d'un bien immobilier de 50 ans pour un propriétaire, vous avez 2 chances sur 5 de subir une crue centennale. L'enjeu devient concret, la solution nécessaire collective ou individuelle.

Perspectives européennes en matière d'information géographique sur le zonage des inondations

☞ **Guy ROUAS**, directeur de l'Etablissement public Meuse

Au plan technique, l'une des principales difficultés actuelles consiste à disposer à la fois des connaissances utiles pour une politique locale et plus globale de gestion des risques. La mise à disposition d'une information géographique adaptée constitue, bien entendu, un enjeu.

La connaissance des crues passées peut permettre d'évaluer le coût des dommages relatifs à une crue. En revanche, elles ne suffisent pas à évaluer économiquement l'intérêt d'une politique d'aménagement. Encore faut-il connaître avec précision les gains induits par les travaux de prévention et de protection.

D'où l'intérêt de plus en plus grand de la modélisation. Elle passe par la connaissance fine du territoire et des enjeux. Nous sommes confrontés à des insuffisances de cette connaissance sur le territoire au niveau des collectivités : les modèles numériques de terrain existants au niveau de l'IGN sont très insuffisants, pour effectuer des approches globales sur la connaissance de l'aléa et descendre ensuite au niveau local. Il en va de même de la connaissance des enjeux (biens, publics, entreprises, etc.) au niveau local.

Je voudrai également signaler une initiative intéressante menée avec la MRN. Elle porte sur la réduction de la vulnérabilité des entreprises. En 1995, de nombreuses entreprises ont vu leur activité arrêtée du fait des inondations. A Charleville, l'une des plus importantes fonderie du groupe Peugeot comptant près de 2500 salariés a arrêté sa production pendant une semaine. On peut aisément imaginer les conséquences économiques de tels arrêts, y compris à l'échelle nationale. Aussi l'EPAMA, comme d'autres EPTB s'est lancé dans des actions visant à contribuer à réduire la vulnérabilité des enjeux économiques situés en zones inondables. Pour initier ce travail de longue haleine, nous avons donc engagé avec la MRN une action très intéressante qui vise à chiffrer sur l'ensemble du bassin le coût économique du risque. Cela va passer par la géolocalisation des entreprises exposées et l'estimation des conséquences d'une crue majeure sur l'entreprise.

☞ **Dominique SANTINI**, Directeur général adjoint de GENERALI France, Président de la MRN, de la Commission dommages aux biens du CEA et du Comité prévention et sécurité de la FFSA

Voyons comment, au niveau du CEA, Comité européen des assurances, d'une part et de la Mission Risques Naturels, d'autre part, nous percevons la question de l'information géographique et du zonage des inondations

1) Le CEA et le zonage des inondations

Le **Comité européen des assurances** est la fédération européenne des associations nationales d'assurance. Sa mission est de résoudre les problèmes stratégiques communs à tous les assureurs européens. A ce titre, il représente les marchés de l'assurance européenne auprès des institutions européennes et internationales (OCDE).

Au sein de la commission *Dommages aux biens* que je préside, le groupe de travail « Evénements naturels » réunit des représentants du marché de l'assurance d'une quinzaine de pays européens. L'objet est de partager de l'expérience et d'échanger des points de vue sur :

- les pratiques d'assurance et de prévention dans chaque marché, les couvertures offertes, la réassurance et les règles de provisionnement technique ;
- la gestion des sinistres catastrophiques ;
- l'utilisation par le secteur de l'assurance de la cartographie et du zonage du risque d'inondations.

(site du CEA : www.cea.assur.org - voir les liens indiqués au dossier pour télécharger ces documents du CEA)

Partenariat public privé : de bonnes pratiques

Ont ainsi été mises en évidence de « bonnes pratiques » en matière partenariats public privé sur la production et la diffusion de ces informations, dans certains pays. A titre d'exemple, un accord de ce type entre le marché de l'assurance et le ministère de l'environnement autrichiens, va aboutir à la mise en ligne sur Internet, le mois prochain, de zonages qui servent de référence à la tarification de l'assurance contre les inondations.



2) La Mission risques naturels

Depuis sa création au printemps 2000, ce groupement technique professionnel a beaucoup contribué - aidé en cela par l'accumulation des catastrophes naturelles, il faut bien le dire - à la révélation et la caractérisation des besoins des sociétés d'assurance du marché français, en matière d'information géographique sur les risques d'inondation.

■ Besoins techniques et commerciaux bien sûr, pour :

- évaluer les cumuls d'exposition (réassurance), avec le concours d'outils de modélisation des pertes potentielles, pour étudier l'adéquation de leurs capitaux propres et l'achat de couvertures de réassurance sous-jacentes à celles proposées par la Caisse centrale de réassurance. En effet on ignore souvent qu'en dépit de notre système spécifique, les assureurs conservent à leur charge près de 50 % des risques ;
- la surveillance de portefeuille et la politique de souscription ;
- entreprendre des actions de sensibilisation à la prévention des assurés exposés.

Perspectives européennes en matière d'information géographique sur le zonage des inondations

■ **Besoins organisationnels internes** aussi, pour préparer l'entreprise d'assurances, ses équipes de règlement de sinistres, ses experts, les réparateurs ainsi que la profession à des scénarios de gestion de crise.

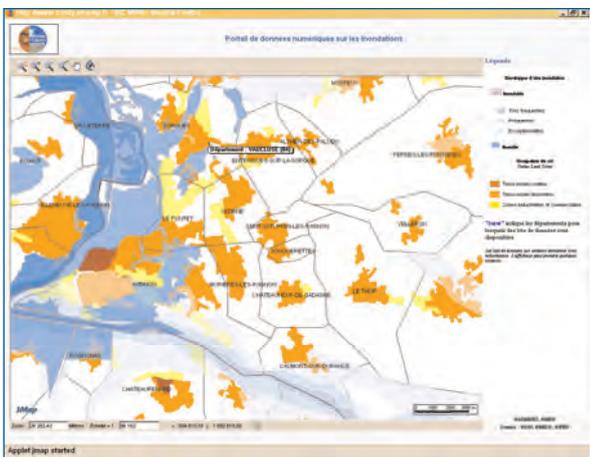
■ **Besoins institutionnels** enfin, pour influencer, dans le cadre de la relation entre la profession, les acteurs publics et les associations d'usagers, sur les politiques de prévention. Pour apporter des éléments de réponse opérationnelle à cette évolution de besoins, la MRN a développé trois outils, dont nous considérons qu'ils relèvent de l'intérêt général de la profession, à la différence d'autres outils en aval, qui relèvent eux du champ concurrentiel.

Des outils adaptés aux besoins de la profession

Ces trois outils sont, dans l'ordre logique :

■ **un site portail Internet** pour faciliter - provisoirement - l'accès aux données publiques. Sur ce site, à brève échéance, les sociétés d'assurances ont souhaité pouvoir télécharger les fichiers de données numériques sur les enveloppes de crues, que la MRN a recueillis auprès des services producteurs, mais qui ne sont pas encore disponibles sur leurs sites, avec un accompagnement méthodologique ;

Exemple de visualisation de lots de données téléchargeables sur la partie professionnelle du site de la MRN



■ **un observatoire de la vulnérabilité aux inondations** ; (Cf. présentation plus détaillée dans Lettre MRN N° 7, en page 3, dans le dossier du participant)

■ un projet, correspondant à une attente forte de la profession, de **dispositif d'évaluation de la pertinence et de l'efficacité des PPR**. L'étude méthodologique est en voie d'achèvement, le sujet s'avère très complexe.

A titre indicatif, il pourrait s'agir de mettre en œuvre trois types de tests, par couple (aléa, commune) et en combinaison avec l'observatoire évoqué ci-dessus :

- **en l'absence de PPR** : un test sur l'importance relative des enjeux en zones d'aléa ;
- **en cas de PPR approuvé depuis moins de 5 ans** : un test sur sa pertinence, notamment en termes de recouvrement du zonage d'aléas par le zonage réglementaire, eu égard aux niveaux d'enjeux ;

- **en cas de PPR « mature »**, c'est-à-dire approuvé depuis **plus de 5 ans** : un test sur son efficacité, mesurée par exemple en termes d'effectivité des mesures de limitation.

La réponse a du être structurée selon plusieurs niveaux d'ambition, sur lesquels les instances de la profession auront à se prononcer pour déterminer un plan de mise en œuvre.

Pour conclure, je voudrais insister sur le fait que ces travaux sont menés dans un souci permanent de collaboration et de transparence avec nos partenaires évidents des pouvoirs publics et je tiens à remercier, ici, publiquement leurs représentants.

✉ **Marc LEOBET**, *Chargé de mission systèmes d'information à la Direction de la prévention des pollutions et des risques du MEDD*

Il est important que les professionnels puissent avoir accès à l'information, que chaque professionnel puisse mieux prendre en compte le risque dans son métier quotidien.

Un certain nombre de professions en France qui ont un devoir d'information envers leurs clients doivent pouvoir les exercer correctement (notaires, professions immobilières, etc.).

La DPPR, direction de la prévention et des risques, a une position un peu plus nuancée que Francis Bertrand : elle considère que l'on est plutôt en retard dans l'ensemble, mais que les collectivités locales ont fait des investissements tout à fait considérables.

Le MEDD ne se satisfait pas de cette situation poussera pour que tous puissent accéder à l'information. Notre ministre pense que le ministère est plutôt en avance sur les autres ;

✉ *Exemple d'une stratégie de diffusion de toutes les informations sur Internet, le site www.argiles.fr.*

Il y a une prise de conscience, au niveau des services, de la nécessité de mise en ligne de ces données : le grand projet du géoportail national agit comme une caisse de résonance permettant de mieux faire comprendre au niveau des services les enjeux en cause.

En vertu de la politique européenne sur l'utilisation des données publiques sur l'environnement, appliquant la convention d'Aarhus, aujourd'hui l'information publique vous est directement communicable.

Cela veut dire que les données produites par les services de l'Etat vous seront librement accessibles gratuitement (sauf coût du CD-ROM) et vous pouvez les utiliser librement pour faire ce que vous voulez.

✉ *Le guichet unique du MEDD sur les risques, c'est : www.prim.net*

Perspectives européennes en matière d'information géographique sur le zonage des inondations

Question de **Philippe HUET**

Ma question concerne les nouvelles urbanisations de type ZAC, zone d'aménagement concerté, portant sur des centaines de logements générant des risques de passifs supplémentaires à évaluer avant. On a entendu que, sur la vie d'une ZAC implantée en zone inondable, on a quand même 40 % de risques qu'elle se réveille inondée.

Comment la profession de l'assurance pourrait apporter une expertise *ex ante* sur les opérations importantes ?

Réponse de **Dominique SANTINI**

C'est vrai que la profession de l'assurance peut répondre de façon très concrète sur les risques déjà existants. Par contre, demander à la profession d'intervenir pour émettre un avis avant même que les biens ne soient « appropriés » à leurs futurs occupants n'est pas évident.

Si elle était questionnée, peut-être pourrait elle émettre un avis sur les expériences qu'elle a recueillies.

Réponse de **Claude DELPOUX**

Il y a déjà des concertations au niveau des préfetures. C'est un problème de responsabilité des pouvoirs publics. Nous réfléchissons à ce que l'assureur pourra faire s'il y a une évolution des dispositions législatives.

Réponse de **Roland NUSSBAUM**

La loi risques avait prévu les commissions départementales pour la prévention des risques naturels majeurs. Comme elle y était invitée, la profession de l'assurance s'est organisée pour avoir un représentant dans ces commissions, avec une répartition entre FFSA et GEMA selon les départements et la désignation d'un titulaire et d'un suppléant, compte tenu des autres obligations professionnelles de ces représentants de la profession, désignés parmi des collaborateurs de sociétés implantés en régions.

Un complément de réponse à la question posée sur les nouveaux risques générés en zones d'aménagement concerté faute de simulation préalable de l'exposition des logements aux aléas me semble pouvoir relever davantage de la relation institutionnelle entre assurance et pouvoirs publics, que des relations bilatérales entre les assureurs et leurs clients. C'est une des raisons de la création de la MRN. Sans avoir été directement questionnée à ce jour sur de tels projets, la MRN a été associée à des travaux d'évaluation de l'exposition de l'habitat, que réalisent aussi bien les services de l'Etat que les EPTB, Etablissements territoriaux publics de bassin, par exemple, sur la base de modèles de simulation de l'aléa. La préoccupation principale était évidemment l'habitat existant, mais la même méthodologie peut s'appliquer pour des projets d'aménagement.

Débat

Question de **Jean-Luc BESEME, CG-GREF**

Faudra-t-il inclure les plans communaux de sauvegarde et

les plans ORSEC dans la préparation aux situations d'inondation telle qu'envisagée par la proposition de directive ?

Réponse de **Guy ROUAS**

Les EPTB ont entrepris d'agir sur cette question de l'organisation de la préparation à la gestion de crise, dans les années 95/2000, avec un grand projet européen, OSIRIS. C'est un outil gratuit téléchargeable sur Internet pour toute collectivité.

Il pourrait permettre à terme de s'informer de la gestion de la crise et à des entreprises de faire leur gestion de crise. Il sera présenté la semaine prochaine à un symposium à Sedan expérimenté sur 5 communes de la Meuse. Un des enjeux est de pouvoir disposer demain d'informations assez précises. La carte de vigilance qui donne des couleurs (information quantitative) ne suffit pas, il faudra des hauteurs, etc.

Question de **M. Yvon HENRY**

Responsable de la sécurité du réseau France Télécom

J'ai entendu quelque chose d'intéressant tout à l'heure. Vous allez passer un accord entre le ministère de l'écologie et les assureurs, pour avoir un portail unique sur la gestion des risques, notamment pour l'accès aux informations géographiques sur les aléas inondations.

La question qui me préoccupe depuis des années c'est d'avoir accès en termes d'entreprise à un portail unique. Est-ce que les assureurs nous permettront d'accéder à ce portail, sachant que si l'on se protège le mieux possible l'on fait courir moins de risques en ayant accès à ces informations.

On n'a pas tout et on n'a pas l'information de manière régulière ? Est-ce que les assureurs seront en capacité de les offrir aux entreprises, qui contribuent aussi en période de crise à faire en sorte que l'on rétablisse au plus vite les relations entre toutes les parties. Cela a donc un intérêt économique pour les assureurs de fournir ces données.

Je ne parle pas de poteaux de France Télécom, que l'on a perdu lors de la tempête. Sur les inondations, on fait de très gros efforts avec les DIREN, mais on n'a pas tout et pas de manière régulière. Puisque vous serez les premiers à avoir un portail au niveau de la gestion des risques, est-ce que vous serez en mesure de le mettre à disposition des grandes entreprises.

Pour les assureurs cela a un intérêt économique de fournir ses données à ses principaux assurés.

Perspectives européennes en matière d'information géographique sur le zonage des inondations

Réponse de **Dominique SANTINI**

Je ne vais pas dire que l'on va vous revendre ce que l'on a obtenu gratuitement.

Le portail qui sera mis en place par la MRN aura un caractère transitoire, le transitoire pouvant durer assez longtemps, le temps qu'il existe un portail de données publiques totalement accessible aux parties concernées, je suppose via le ministère de l'écologie.

Nous avons anticipé au niveau de la MRN, pour avoir la connaissance de l'exposition aux risques de nos mandantes. La MRN a pris son bâton de pèlerin pour faire la tournée, en particulier des DIREN. Il fallait rendre ces informations digests et accessibles à l'ensemble des sociétés d'assurances adhérentes à la MRN.

Effectivement les assureurs vont se servir quand même les premiers de ses informations. S'agissant d'informations à caractère public, je ne vois pas pourquoi on n'en donnerai pas l'accès à nos clients. Cela pose préalablement des questions d'organisation des capacités de réponse, de formalisation des réponses et des questions diverses. J'irai questionner mes mandants. En tant qu'assureur, cela ne me gênerait pas du tout que l'on donne accès à nos assurés et en particulier aux grandes entreprises à ce portail.

J'y mettrais un seul bémol, qui est que la MRN a un coût, donc il se peut que vous ayez à payer un tout petit quelque chose pour avoir accès à ce portail.

Réponse de **Marc LEOBET**

Je ne voudrais pas que l'assistance croie qu'il y a une privatisation de la donnée publique. C'est un petit peu plus compliqué que cela. L'accord avec la MRN est le suivant : l'obligation réglementaire est d'achever en 2013 un Géoportail de l'administration avec toutes les cartes des risques. L'objectif ministériel est plutôt 2007/2008. Il faut entendre simplement que l'on a les moyens que l'on a et que l'Etat a un cheminement « peu pressé » comme l'a dit un intervenant. La MRN souhaite pour sa part l'avoir plus rapidement. Nous sommes d'accord pour faciliter son accès aux données. La MRN va investir le coût de la normalisation de l'information et de la mise sur le serveur. Ce qui coûte cher n'est pas le serveur. C'est de récupérer de la donnée hétérogène pour en faire quelque chose de facilement diffusable. Pour vous donner une idée des coûts en jeu, en 2004, nous avons dépensé 500 000 euros simplement pour de la normalisation de données géographiques de services de l'Etat.

Que des acteurs produisent un investissement pour aller plus vite, c'est très bien. Que cet investissement profite à d'autres acteurs, privés voire publics, peut donner des effets intéressants à observer.

En aucun cas, il ne s'agit d'un renoncement de la volonté de l'Etat d'avoir un guichet unique ouvert à tous.

Question d'un représentant d'une association de riverains du Val d'Oise

Chez nous, les cartes de zonage de référence, ne s'appuient pas sur des cartes IGN mais sur n'importe quoi. C'est au propriétaire de faire la preuve, en payant un géomètre, s'il estime qu'il n'est pas dans la zone rouge mais bleue.

Si, au niveau européen, vous allez collecter ces données qui pour nous sont fausses, je voulais savoir la chose suivante : quelle sera la fiabilité de la carte européenne des risques, si les données sont fausses ?

Réponse de **Frédérique MARTINI**

Deux compléments concernant les démarches au niveau européen.

1) Pas de cartographie du risque à l'échelle européenne, mais concentration des cartes réalisées par les Etats membres.

2) La réalisation des cartes n'est pas précisément imposée par la directive : celle-ci ne prévoit pas des techniques particulières ou éléments particuliers à présenter sur les cartes. Les Etats membres en décident et en informeront la Commission, mais ne se voient pas imposer un standard. La directive se contentera de définir que la cartographie des inondations devra indiquer l'extension des crues pour 3 périodes de référence, identifier les enjeux également et cela s'arrêtera là, en termes de détails relatifs à la technologie employée.

Réponse de **Guy ROUAS**

Un complément également. La loi de 2003 prévoit que les PPR soient réalisés avec le maximum de concertation en amont. A l'avenir, on peut penser que les PPR feront l'unanimité entre les parties prenantes. En revanche, pour beaucoup de PPR passés entre la période 1995 et 2003, on ne peut pas dire qu'ils aient été réalisés avec les techniques sophistiquées et la concertation souhaitée, d'où sur le stock de PPR produits à ce jour des défauts de pertinence, limites de zones inondables. Les collectivités vont faire des travaux dans ces domaines sur les années à venir. Il va falloir réfléchir à la cohérence des différents portails.

Les collectivités territoriales vont financer des données, car elles financent des études hydrauliques, et vont les mettre à disposition de tous sur leurs propres portails de données.

Attention, c'est un travail à mener entre nous, notamment collectivités, assureurs, opérateurs de réseaux, pour avoir une bonne compatibilité au niveau de la diffusion des données.



Perspectives européennes en matière d'information géographique sur le zonage des inondations

Question de **Franck GUARNIERI**,
Responsable du pôle cindyniques,

Ecole des mines de Paris à Sophia Antipolis

Nous sommes en présence de systèmes avec des cinétiques fort différentes :

- d'une part un horizon éloigné, 2013 - 2015, avec de fortes incertitudes pour les directives ;
- de l'autre un projet privé émanant du secteur des assurances, de mise en ligne via la MRN, de données publiques de nature à encourager plus de préfets à rendre l'information davantage accessible.

C'est en fait une vieille question que l'on se pose régulièrement en matière d'information géographique : est-ce que quelqu'un s'est réellement posé la question de promouvoir des actions publiques - privées ou complètement privées, ce d'autant plus qu'il y a une demande du secteur privé, avec des gains de la part du secteur privé ?

Réponse de **Marc LEOBET**

Le PIB de l'information sur l'environnement a cru trois fois plus vite que le PIB de l'information -sources ministère. Quand on investit de l'argent dans de la prévention, on gagne plus d'argent que quand on fait de la prévention.

Réponse de **Dominique SANTINI**

Je suis convaincu qu'il y a création de valeur. Nous y réfléchissons en ce moment. La MRN n'a pas vocation à s'inscrire dans le domaine concurrentiel. Elle met en évidence un certain nombre de besoins et va pouvoir susciter des demandes.

Ceux qui le souhaiteraient pourraient être associés à une initiative partagée dans ce domaine.

Conclusion

par **Yves LE BARS**, *Vice Président Délégué de l'AFPCN*



Je suis très heureux que l'on ait passé du temps à l'intérieur de mécanismes européens. C'est de plus en plus cette horloge qui rythme les décisions publiques.

Il y avait trois moteurs dans ce que l'on a travaillé aujourd'hui.

Encore faut-il qu'ils soient fixés sur le même châssis et qu'ils aillent dans le même sens.

- puissance publique : Etat, collectivités territoriales et Union européenne, tournés vers la vie humaine ;
- assureurs : exigence sociale au sein de l'entreprise de connaissance la plus fine de son passif ;
- particulier par rapport au bien qu'il transmet : information de l'acquéreur et du locataire.

Je note les efforts que font les assureurs et la coopération qu'ils entretiennent avec les pouvoirs publics pour accéder aux données produites par ces derniers.

Je retiens surtout cette bien triste constatation que la population croît plus vite en zone inondable que dans le reste du territoire

Je vous rappelle enfin les prochaines étapes :

Le groupe *information géographique* de l'AFPCN continue.

Nous créons un *groupe inondations* dont nous espérons qu'il puisse travailler la directive : ce sera une contribution de la société civile au débat, et aux décisions. Nous souhaitons que cela soit l'occasion d'une mise en réseau des associations nationales, pour faire émerger un interlocuteur européen représentatif entre cette dynamique d'action de la société civile et les institutions européennes notamment.

La MRN représente la communauté des assureurs français et européens sous plusieurs formes.

- Au niveau européen, elle assume l'animation du groupe de travail événements naturels du Comité européen des assurances (*cf. intervention de D. Santini pages 4/5*) :
 - elle participe au groupe de parties prenantes institué par la Direction générale environnement de la Commission européenne, sur son Plan d'action pour les inondations, ainsi que du groupe d'échanges entre Etats membres sur la cartographie des inondations (EXCIMAP);
 - elle est le point focal de cette communauté d'intérêt qui s'est expressément déclarée dans le contexte de l'initiative INSPIRE.
- Au niveau français, elle participe aux travaux du CNIG (Conseil national de l'information géographique), qui anime un groupe de liaison sur la proposition de directive INSPIRE, en complément à son action au sein des associations AFIGÉO et AFPCN.

L'association Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels (MRN) a été constituée en mars 2000

par la FFSA et le GEMA suite aux événements naturels de la dernière décennie et particulièrement de l'année 99.

Elle fait partie des groupements techniques de la profession hébergés par le GIE GPSA.

Document professionnel non confidentiel, à destination des sociétés adhérentes FFSA et GEMA. Téléchargeable sur le site de la MRN, pour en faciliter la reproduction ainsi que l'accès aux liens proposés.

MRN 1 rue Jules Lefebvre 75431 PARIS CEDEX 09.